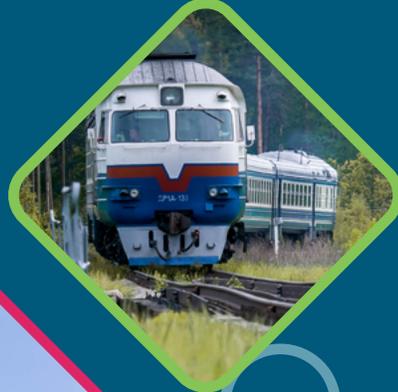
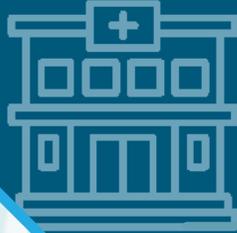


Défi
sans auto solo



Guide du
participant

2022



À propos du Défi sans auto solo

Le Défi sans auto solo est une compétition amicale entre les entreprises et les institutions québécoises qui se veut un moyen de sensibiliser les employés, les étudiants et les citoyens de partout au Québec sur l'utilisation des transports durables.

Que ce soit par le transport actif, le transport collectif ou même le télétravail, le Défi est l'occasion pour les personnes participantes de découvrir la mobilité durable ou de devenir ambassadeur de leur mode de transport durable auprès de leurs collègues.



Pour participer

1. Téléchargez l'application Défi sans auto solo
2. Inscrivez-vous en remplissant le formulaire
3. Entrez le code envoyé par votre organisation
4. Déplacez-vous en transport durable et accumulez des points DSA !

Tous les déplacements quotidiens sont admissibles dans le cadre du Défi (maison-travail, maison-épicerie, maison-école, etc.).



Les points DSA

Les points DSA vous permettent d'acheter des bons de participation pour gagner plusieurs prix directement dans la boutique.

Dès que vous complétez votre inscription sur l'application, vous pouvez commencer à accumuler des points. Vous obtiendrez des points lors de déplacements en mode de transport durable, lorsque vous déverrouillez des badges et lorsque vous augmentez de niveau.

Pour avoir suffisamment de **points DSA** pour acheter des bons de participation dans la boutique, vous devez toutefois réussir le Défi.

Comment réussir le Défi ?

Assurez-vous de rejoindre le Défi sans auto solo sous l'onglet « Défis » **AVANT** le **19 septembre**.

Réalisez **10 déplacements** en mode de transport durable durant la semaine du **19 au 25 septembre** et confirmez-les sous l'onglet « déplacement ».

Et voilà ! Vous gagnerez 500 points DSA à dépenser pour des bons de participation aux tirages de votre choix dans la boutique.



La boutique

Les prix dans la boutique sont classés par région. Vous pouvez acheter des bons de participation pour des prix offerts à l'échelle du Québec, provenant de commerces de votre région ou d'autres régions.

Vous avez jusqu'au **7 octobre** pour acheter vos bons de participation dans la boutique. Les gagnants seront contactés par la suite pour réclamer leurs prix.



FAQ express

Comment enregistrer mes déplacements en transport actif, collectif, en covoiturage et en autopartage ?

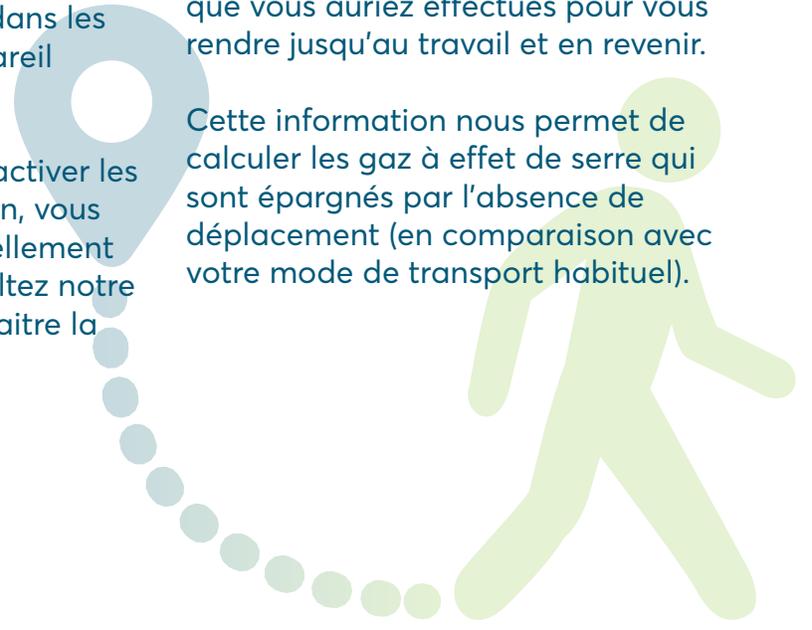
L'application mobile du Défi sans auto solo détecte automatiquement vos déplacements. Vous n'avez qu'à activer les services de géolocalisation en tout temps dans les paramètres de votre appareil mobile.

Si vous ne souhaitez pas activer les services de géolocalisation, vous pouvez enregistrer manuellement vos déplacements. Consultez notre [FAQ complète](#) pour connaître la procédure.

Comment enregistrer mes journées en télétravail ?

Vous pouvez enregistrer manuellement vos journées en télétravail sous l'onglet « **Déplacement** », en appuyant sur l'icône « **!** », puis « **Mon déplacement n'apparaît pas** ». Indiquer le nombre de kilomètres que vous auriez effectués pour vous rendre jusqu'au travail et en revenir.

Cette information nous permet de calculer les gaz à effet de serre qui sont épargnés par l'absence de déplacement (en comparaison avec votre mode de transport habituel).





FAQ express (Suite)

Je n'ai pas de code d'organisation

Si votre organisation n'est pas inscrite au Défi sans auto solo, prenez contact avec la direction des ressources humaines ou avec l'un de vos comités d'entreprise (comité vert, comité santé, etc.), qui pourra coordonner le Défi sans auto solo à l'interne.

Si vous le souhaitez, vous pourrez, sur autorisation de votre organisation, devenir coordinateur du Défi sans auto solo et mobiliser vos collègues à participer.

Si vous souhaitez participer sans que votre organisation soit inscrite, vous pouvez simplement vous abstenir de sélectionner une organisation dans le formulaire d'inscription des participants et ainsi participer à titre individuel. Vous serez tout de même éligible aux prix de participation.

J'ai rempli le formulaire d'inscription, mais j'ai oublié d'indiquer mon code d'organisation

Pas de problème, il est possible d'ajouter, de retirer ou de modifier son affiliation à une organisation dans les paramètres du profil.



Pour toute question en lien avec le Défi sans auto solo, consultez notre [FAQ complète](#).

Pour toute question en lien avec l'application mobile, consultez la [FAQ de Greenplay](#).

